

**Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier
de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT, INCHY-EN-ARTOIS,
PRONVILLE, QUEANT, MOEUVRES, BOURSIES
et SAINS-LES-MARQUION
Procès-verbal de la réunion
du 21 décembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un décembre à treize heures trente, s'est réunie à la salle des fêtes de QUEANT, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT, INCHY-EN-ARTOIS, PRONVILLE, QUEANT, MOEUVRES, BOURSIES et SAINS-LES-MARQUION et constituée par arrêté du Président du Conseil départemental en date du 18 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Pierre NICOLLE, commissaire enquêteur.

Sur convocation du Président, sont présents, absents ou excusés :

Nom Prénom	Fonction	Qualité	Présent	Absent/ excusé	Voix délibérative
Présidents					
Pierre NICOLLE	Président de la CIAF	Titulaire	X		X
Michel LION	Président suppléant	Titulaire		X	
Maires ou leur représentant					
BRIDELLE Jean-Michel	Mairie de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT Conseiller Municipal	Titulaire	X		X
ROUSSEAU Michel	Maire de INCHY-EN-ARTOIS	Titulaire	X		X
TOURNEL Isabelle	Maire de PRONVILLE	Titulaire	X		X
DARTUS Jérôme	Maire de QUEANT	Titulaire		X	
PLATAUX Damien	Mairie de MOEUVRES Conseiller Municipal	Titulaire	X		X
COUVREUR Philippe	Mairie de BOURSIES Conseiller Municipal	Titulaire		X	
De SAINT-AUBERT Guy	Maire de SAINS-LES-MARQUION	Titulaire		X	

Propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par les Conseils Municipaux					
DUMONT Stéphane	Propriétaire - GRAINCOURT-LES- HAVRINCOURT	Titulaire	X		X
SAMIER Jérôme	Propriétaire - GRAINCOURT-LES- HAVRINCOURT	Titulaire		X	
DUBOIS Michel	Propriétaire - GRAINCOURT-LES- HAVRINCOURT	Suppléant	X		X
DAGNEAUX Marc	Propriétaire - INCHY-EN-ARTOIS	Titulaire		X	
ROUSSEAU Éric	Propriétaire - INCHY-EN-ARTOIS	Titulaire	X		X
BOISLEUX Jacques	Propriétaire - INCHY-EN-ARTOIS	Titulaire		X	
MANSART David	Propriétaire - PRONVILLE	Titulaire	X		X
BUCAMP Hervé	Propriétaire - PRONVILLE	Titulaire		X	
CATHELAIN Romain	Propriétaire - PRONVILLE	Suppléant		X	
GOUBET Bertrand	Propriétaire - QUEANT	Titulaire	X*		X
LUCAS Xavier	Propriétaire - QUEANT	Titulaire		X	
CAPELLE René	Propriétaire - QUEANT	Suppléant		X	
PLATAUX Régis	Propriétaire - MOEUVRES	Titulaire	X		X
FOULON Jean-Noël	Propriétaire - MOEUVRES	Titulaire		X	
DUBUS Jean-Marie	Propriétaire - MOEUVRES	Suppléant		X	
DAUCHEZ Denis	Propriétaire - BOURSIES	Titulaire		X	
DEBAENE Gérard	Propriétaire - BOURSIES	Titulaire		X	
GORGUET Jean-Marc	Propriétaire - BOURSIES	Suppléant	X**		X
DUBOIS Jean-Michel	Propriétaire – SAINS-LES-MARQUION	Titulaire		X	
DUBOIS Guy	Propriétaire – SAINS-LES-MARQUION	Titulaire		X	
LAMAND Thérèse	Propriétaire – SAINS-LES-MARQUION	Suppléante		X	
Exploitants désignés par la Chambre d'Agriculture					
SENECHAL Bruno	Exploitant - GRAINCOURT- LES-HAVRINCOURT	Titulaire		X	
DESCHAMPS Stéphane	Exploitant - GRAINCOURT- LES-HAVRINCOURT	Titulaire	X		X
CARON Hubert	Exploitant - GRAINCOURT- LES-HAVRINCOURT	Suppléant	X		X

CROIN Benoit	Exploitant - INCHY-EN-ARTOIS	Titulaire	X		X
HURET Thierry	Exploitant - INCHY-EN-ARTOIS	Titulaire		X	
DETREZ Hervé	Exploitant - INCHY-EN-ARTOIS	Suppléant		X	
JESUS Dominique	Exploitant - PRONVILLE	Titulaire	X		X
FICHEUX Christophe	Exploitant - PRONVILLE	Titulaire		X	
JESSU François	Exploitant - PRONVILLE	Suppléant		X	
BENOIT Olivier	Exploitant - QUEANT	Titulaire	X		X
GOUBET Didier	Exploitant - QUEANT	Titulaire	X*		X
TRANNIN Stéphane	Exploitant - QUEANT	Suppléant	X**		
CORBIER Olivier	Exploitant - MOEUVRES	Titulaire		X	
LAUDE Philippe	Exploitant - MOEUVRES	Titulaire		X	
FOULON Annick	Exploitant - MOEUVRES	Suppléante		X	
RINGEVAL Vincent	Exploitant - BOURSIES	Titulaire		X	
CAUDRILLIER Eric	Exploitant - BOURSIES	Titulaire		X	
DOLEZ Jean-Marc	Exploitant - BOURSIES	Suppléant		X	
BRUTIN François-Marie	Exploitant - SAINS-LES-MARQUION	Titulaire	X		X
COLAR Adrien	Exploitant - SAINS-LES-MARQUION	Titulaire	X		X
DELIGNY Géry	Exploitant - SAINS-LES-MARQUION	Suppléant		X	
Représentants des Présidents des Conseils départementaux du Pas-de-Calais et du Nord					
SIEGLER Nicolas	Conseiller départemental du Nord	Titulaire		X	
LABADENS Sylvie	Conseillère départemental du Nord	Suppléante		X	
COTTEL Jean-Jacques	Conseiller départemental du Pas-de-Calais	Titulaire		X	
THIEBAUT Véronique	Conseillère départementale du Pas-de-Calais	Suppléante		X	
Personnes Qualifiées pour la Protection de la Nature et des Paysages					
MONTAY Dominique	Chambre agriculture Nord Pas-de-Calais	Titulaire	X		X
CHEVALIER Jean	Chambre agriculture Nord Pas-de-Calais	Suppléant	X		
LESAGE Pierre-Marie	Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais	Titulaire		X	
SCHRAEN Willy	Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais	Suppléant		X	

MEUNIER Michèle	Nord Nature	Titulaire	X		X
CATHELAIN Jean-Paul	Nord Nature	Suppléant		X	
Délégué du Directeur départemental des Services fiscaux du Pas-de-Calais					
URBANIAK Francis	Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre d'Arras St Pol	Titulaire		X	
Le représentant de l'administration chargée du contrôle de l'opération					
TRANAIN Annick	DDTM du Pas-de-Calais	Consultatif		X	
Le représentant du maître de l'ouvrage					
VELCHE Jean-Pierre	Société du Canal Seine Nord Europe	Consultatif		X	
Fonctionnaires désignés par le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais					
LECUBIN Jean-Paul	Service de l'Aménagement Foncier et du Boisement	Titulaire	X		
THIEBAUT Fabrice	Service de l'Aménagement Foncier et du Boisement	Titulaire	X		
CANDELIER Clémentine	Service de l'Aménagement Foncier et du Boisement	Suppléante		X	
BONNET-LANGAGNE Florent	Service de l'Aménagement Foncier et du Boisement	Suppléant		X	

* Membre titulaire ayant quitté la séance, laissant le droit de vote à son suppléant lorsque ce dernier était présent.

** Membre suppléant ayant quitté la séance.

Assistent également à titre de consultant technique de la commission :

- M. Michaël MARSILLE, M. Thierry TACCARD et M. Sébastien CROS, géomètres du Cabinet GEOFIT Expert en charge de la réalisation de l'Aménagement Foncier en qualité de géomètre expert agréé.
- M. Yannick DIRRYCKS, en qualité de Chef de Service de l'Aménagement Foncier et du Boisement.

Le Président ouvre la séance et demande aux membres de la commission s'ils autorisent la présence des personnes présentes non membres de la commission à savoir Monsieur Pierre HOUBRON, de la Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais et Madame Geneviève DETREZ d'INCHY-EN-ARTOIS. Après accord de l'ensemble des membres, il précise que ces personnes ne pourront intervenir ni délibérer.

Le Président constate que la commission réunit les conditions pour délibérer valablement en application de l'article R.121-4 du code rural et de la pêche maritime.

La fonction de secrétaire est donnée à Monsieur Jean-Paul LECUBIN du Service de l'Aménagement Foncier et du Boisement du Département.

ORDRE DU JOUR

1. BILAN DE LA CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT DES TERRES

Monsieur Jean-Paul LECUBIN, du Conseil départemental du Pas-de-Calais rappelle que la CIAF réunie le 17 mars 2021, a adopté à l'unanimité les modalités du classement des terres et a décidé de le soumettre à une consultation.

Cette consultation a duré 1 mois, du 10 mai au 11 juin 2021 inclus. Les permanences ont été tenues à la salle des fêtes de la Commune de QUEANT par le géomètre, les agents du Département ainsi que le commissaire enquêteur.

L'avis d'enquête était affiché dans les mairies concernées et a été notifié à tous les propriétaires.

Le dossier de consultation, consultable lors des permanences ou sur le site internet du Département du Pas-de-Calais, comprenait un mémoire explicatif du classement, les plans de classement, un état des sections et un état des propriétés.

Un registre des réclamations destiné à recevoir les observations des propriétaires et des tiers a également été mis à disposition en salle des fêtes de QUEANT. Le dépôt des réclamations était possible lors des permanences, ou par mail à l'adresse : amenagement.foncier.queant@pasdecalais.fr ou par courrier envoyé en mairie jusqu'au 19 juin 2021.

54 réclamations ont été déposées dont 3 contributions par mail. Ces réclamations concernaient des :

- Demandes de modification du classement
- Demandes d'exclusion ou d'inclusion au périmètre AF
- Demandes de rester en place
- Demandes de regroupement
- Souhaits de placement

A l'issue de la consultation, le Président de la CIAF a rédigé son rapport et a conclu en demandant à la CIAF d'examiner avec attention l'ensemble des observations formulées et en émettant un avis favorable à la poursuite des opérations.

2. EXAMEN DES RECLAMATIONS

Les réclamations ont été examinées par la sous-commission le 21 octobre 2021 afin d'émettre des propositions qui sont soumises à la CIAF de ce jour et une demi-journée a été également organisée sur le terrain pour affiner ou compléter certains secteurs en vue de pouvoir donner à la commission les éléments nécessaires à l'examen des réclamations.

L'examen de ces observations est réalisé par nature:

- réclamations sur le classement
- réclamations sur le périmètre
- réclamations diverses (placement)

3.1. Réclamations sur le classement

La commission, après avoir examiné chaque observation reprise dans la liste ci-après et en avoir délibéré, rectifie le classement correspondant comme indiqué dans le registre des réclamations et les plans associés.

Les réclamations concernées sont les suivantes : 1, 2, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 40, 41, 42, 46, 47, 48, 49a, 49b, 49c, 50a, 50b, 51, 54

3.2. Réclamations sur le périmètre

Le Code Rural et de la Pêche Maritime permet de modifier le périmètre de l'aménagement foncier durant toute la procédure. Si les modifications représentent moins de 5% du périmètre initialement fixé, elles sont décidées par le Conseil départemental après proposition et avis de la CIAF.

La commission, après avoir examiné les observations portant les numéros 3, 18, 21, 22, 34, 39, 51 et en avoir délibéré :

- Demande l'inclusion dans le périmètre d'aménagement foncier des parcelles suivantes :
 - Parcelle ZK n°31 sur la commune de BOURSIES avec classement en T7, puisqu'il s'agit d'une plateforme d'éolienne ;
 - Parcelle ZK n°32 sur la commune de BOURSIES avec classement en T1, T2 et T3, dans le prolongement des zones d'égalité de valeurs définies sur les parcelles voisines ;
 - Parcelles ZP n° 109 et 112 sur la commune de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT, avec classement en T1 et T2, dans le prolongement des zones d'égalité de valeurs définies sur les parcelles voisines.

- Demande d'exclure du périmètre d'aménagement foncier les parcelles suivantes :
 - Parcelles ZH n°87 et 100 sur la commune de QUEANT puisqu'il n'y a pas de bail agricole sur ces parcelles et qu'elles font partie d'un ensemble immobilier faisant l'objet d'un projet de vente ; il est à noter qu'une partie de la parcelle ZH n° 100 est aménagée en cour/zone de circulation ;
 - Parcelle ZS n°78 sur la commune de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT.

- Confirme le maintien dans le périmètre d'aménagement foncier des parcelles suivantes :
 - Parcelle ZL n°75 sur la commune de MOEUVRES, celle-ci présentant un caractère agricole avec d'éventuelles possibilités de reconfiguration ;
 - Parcelles ZA n°67, 149-154 à 156, 160 sur la commune de QUEANT, en raison de leur vocation agricole, avec éventuellement des possibilités de rester en place si le caractère constructible venait à être confirmé par le biais du PLUI.

comme indiqué dans le registre des réclamations et les plans associés.

À 15h50, après que quelques personnes aient quitté la séance, le quorum étant perdu, la réunion officielle prend fin.

Néanmoins, Monsieur LECUBIN propose que les réclamations restantes soient passées en revue afin d'avoir un avis consultatif sur celles-ci de la part des membres encore présents et de faciliter le déroulement de la prochaine séance, au cours de laquelle la commission statuera sur les réclamations restantes.

Conformément à l'article R 121-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime :

« Elle se réunit sur convocation de son président aux jour, heure et lieu qu'il fixe.

Elle ne peut valablement délibérer que lorsque la moitié au moins de ses membres dont le président ou le président suppléant sont présents.

Sur seconde convocation, elle peut siéger quel que soit le nombre des membres présents. »

Le registre des réclamations et les plans associés seront déposés en Mairie d'INCHY-EN-ARTOIS, siège de la commission, à partir du 04 avril 2022 et pendant une durée d'un (1) mois aux heures d'ouverture de la mairie et consultables sur le site internet du Conseil départemental via l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Attractivite-du-territoire/Solidarite-territoriale/Amenagement-foncier>

Les décisions de la commission seront également notifiées à l'ensemble des réclamants.

Le Président du Conseil départemental fixera par arrêté le périmètre nouvellement modifié conformément aux propositions de la CIAF.

L'arrêté modificatif et la nouvelle carte du périmètre seront affichés dans chacune des communes concernées conformément aux dispositions du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Une fois la présentation terminée, le Président lève la séance.

Le Président,
M. Pierre NICOLLE



Le secrétaire
M. Jean-Paul LECUBIN

